



COMMUNE de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ
COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 04 mars 2020 à 20H00

Présents : TORGUES Daniel, REBERT Odette, CHAUVET Jean-Michel, MERCIER Véronique, RAVACHOL Jean-Luc, CORNELUSSE Didier, DAVAL Gérard, FLECHET Mickael, MARTEL Jean-Michel, VALLUY Jean-Christophe.

Absente excusée et représentée : MARTIN Stéphanie a donné pouvoir à REBERT Odette

Secrétaire : DAVAL Gérard

Date de convocation : 24/02/2020

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Lecture par M. le Maire d'un courrier de Mme et M. LADAVIERE Roger, en présence de ce dernier. Ce courrier fait remarquer à l'ensemble du Conseil Municipal que le chemin communal qui permet l'accès à leur domicile n'a jamais été entretenu par la commune depuis la construction de leur villa. Une dégradation de ce passage s'accroît au fil du temps. Leur demande est de goudronner le chemin jusqu'à l'entrée de leur maison pour éviter l'érosion dans leur cour.

Dans un premier temps, la commune va améliorer le passage pour éviter l'érosion en cas d'orage dans leur propriété. Ensuite un recensement des différents accès à des habitations va être fait pour ne pas créer d'inégalités entre administrés.

DELIBERATIONS :

BUDGET :

1. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le **compte de gestion 2019** établi par le Trésorier Principal.
2. Après délibération et vote (M. TORGUES, maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le **compte administratif 2019** présenté par M. le Maire :

Fonctionnement :

Dépenses	449 472.96 €
Total dépenses	449 472.96 €
Recettes	452 717.94 €
Excédent 2018	27 072.83 €
Total Recettes	479 790.77 €
Résultat	30 317.81 €

Investissement :

Dépenses	205 708.17 €
Total dépenses	205 708.17 €
Recettes	129 535.01 €
Excédent 2018	110 910.19 €
Total Recettes	240 445.20 €
Résultat	34 737.03 €

3. Après présentation par M. le Maire, le **budget primitif 2020** est adopté à l'unanimité (476 710 € pour la section de fonctionnement et 652 600 € pour la section d'investissement).
4. Vote **des taux d'imposition** : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la contribution au Syndicat Intercommunale du Pays du Gier (SIPG) est depuis 2017 fiscalisée en totalité. Il précise également que la loi de finance 2020 a adopté le gel des taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales et secondaires au titre de l'année 2020. Le taux de 2019 sera donc reconduit sur l'année 2020.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition comme suit :

	2019 pour rappel	2020 (+1,5% sauf TH)
Taxe d'habitation	10,15 %	10,15 %
Taxe sur le foncier bâti	11,38 %	11,55 %
Taxe sur le foncier non bâti	38,45 %	39,03 %

5. Subventions aux Associations :

Après examen des différents dossiers de demande de subvention des associations communales et intercommunales, le Conseil Municipal décide d'allouer :

- 400 € à l'Association Sportive de Ste Croix / PAVEZIN
- 750 € à l'Association de Sauvegarde de la Chartreuse (M. CHAUVET ne prenant pas part au vote)
- 150 € à l'Association Sports, Loisirs et Culture PAVEZIN / Ste Croix en Jarez
- 300 € au Comité des Fêtes
- 600 € au Sou des Ecoles
- 150 € à La Petite Boule Cartuzinoise
- 500 € aux Amis de la crèche de Ste Croix en Jarez
- 250 € à l'Union des Jeunes
- Pour rappel : subvention à l'association Les Jeunes Loups : 6 285 €

6. Indemnisation des frais de déplacement du personnel

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Emmeline CHEVALIER, directrice du Périscolaire remplaçante, a effectué dans le cadre de son poste, et pendant la période du 1er février 2020 au 21 février 2020, 109,60 kms avec son véhicule personnel d'une puissance de 5 CV.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal décide d'indemniser Mme CHEVALIER Emmeline d'un montant de 31 € 78 (109,60 X 0.29 €) correspondant aux indemnités kilométriques effectuées avec son véhicule personnel.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que Mme RAVACHOL Estelle, agent d'animation au sein de l'accueil de loisirs périscolaire, a participé à la formation « Relation Parents/Professionnels en milieu scolaire et périscolaire » qui a eu lieu du 03 février au 05 février 2020 au CNFPT de LYON 5eme. Mme RAVACHOL a utilisé son véhicule personnel, le train et le bus pour se rendre à cette formation. Il y a donc lieu de lui rembourser ses frais kilométriques qui s'élèvent à 29, 34 € après déduction du remboursement effectué par le CNFPT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le remboursement de la somme de 29 € 34 à Mme RAVACHOL Estelle pour ses frais kilométriques.

7. Règlement à M. BONNARD Ernest (fontainier) des heures hors forfait effectuées pour l'année 2019 des indemnités kilométriques pour l'année 2019 :

M. Ernest BONNARD, fontainier de la commune de Sainte Croix en Jarez, a effectué pour l'année 2019 : **161 heures hors forfait** pour effectuer des réparations de casses qui ont lieu sur le réseau d'eau.

Il a également effectué pour l'année 2019 : **1805 kms avec son véhicule personnel**, sa voiture ayant une puissance de 6 CV.

Après délibération et vote le Conseil Municipal décide de verser à M. BONNARD Ernest la somme de **2 848 € 59** dont 667,85 € au titre des déplacements et 2180 € 74 au titre des heures supplémentaires.

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ Demande de la famille RAVACHOL Marcelle : il souhaiterait que la commune devienne propriétaire du chemin d'accès privé qui arrive jusqu'à leur domicile. Le coût (géomètre et notaire) reste trop élevé pour la commune. Pour l'instant, le conseil municipal ne donne pas de suite favorable à cette demande.
- ◆ **Périscolaire** : les agents techniques ont terminé les étagères du bureau de la directrice ainsi que le changement des luminaires.
- ◆ **RAPPEL** : toutes les voies communales ont une limitation de vitesse à 40 kms/heure. Merci à tous de bien vouloir respecter cette limitation pour le bien de chacun et notamment personnes âgées et enfants.

La séance est levée à 23h15.